



Ligue Rhône-Alpes de Vol Libre

135 rue du Mâconnais
73 000 CHAMBERY
04 79 71 94 75
www.lravl.ffvl.fr
lravl@wanadoo.fr

A monsieur Michel Hupays, directeur de la DSAC CE.

Chambéry le 18/05/2016

Objet : Mise en place des transformations d'espaces de la TMA de Chambéry.

Cher Monsieur,

Responsable des sites de vol libre pour la région Rhône Alpes, je suis avec attention le déroulement des négociations entre les différentes parties concernant, en particulier, en ce moment la TMA de Chambéry.

Je vous ai adressé un courrier par mail le 11/05/2016 vous exposant ma vision de la situation.

Malgré cela, j'ai été informé que le projet de modification des espaces aériens impactant nos espaces de pratique a été adopté au CRG malgré l'opposition des représentants des diverses fédérations : Arduin Jean Marc pour la FFVL, Blanchard Jean Luc pour la FFVV, Collardeau Louis pour la FFPLUM et Liénard Jacques pour la FFA.

Ceux ci vous ont adressé un courrier le 7 mai 2016 expliquant clairement leurs choix, je n'ai rien à rajouter à ce contenu qui reste complètement d'actualité.

Par contre, il est désormais de mon devoir comme responsable des sites de vol libre en Rhône Alpes, de faire connaître à tous les licenciés les restrictions de nos espaces de vol qui se mettent en place, avec pour conséquence regrettable de voler au plus près du relief, même lorsque les conditions aérologiques permettront aux pilotes de se mettre en sécurité en volant haut. Nous allons certainement avoir une augmentation des accidents dus à des fermetures de voile près du relief, avec l'impossibilité de remettre nos engins en conditions de vol « normal », par manque de temps avant l'impact.

Dans mon courrier précédent, je vous avais signalé mon inquiétude si un accord ne pouvait être trouvé. Je regrette fortement que l'avis défavorable de la DSAC CE n'ait pas été entendu par le CRG avec pour conséquence, de faire porter à la DGAC, l'entière responsabilité de cette situation accidentogène pour tous les pratiquants de l'ALS en vol dans cet espace .

Je serai bien évidemment au côté des pilotes de vol libre, des responsables de clubs, des responsables fédéraux départementaux régionaux ou nationaux qui se mobiliseront afin de revenir sur cette décision incompréhensible sur plusieurs points, et qui considéreront que ce dossier n'est pas clos !

Je vous remercie pour votre attention , et votre compréhension.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus distinguées et vous prie de croire en ma détermination pour sauvegarder nos espaces de pratique.

Patrice Gonin

Responsable sites LRAVL.

06 73 34 39 87 – 04 79 54 97 43

Copie à

- Simon Besse SNA CE
- Jean Claude Bénintende (président FFVL)
- François Cuizinaud (responsable national à la FFVL de la mission espace aérien)
- Vincent Danel (président Ligue Rhône Alpes de Vol Libre)
- Richard Claus référent espace aérien pour la LRAVL
- Marie Paule Jacques (présidente Comité Départemental de Vol Libre de Savoie)
- Gilbert Benoit (président des Zéléphants volants de Chambéry)
- Bruno Buisson (président de Entre Ciel et Terre de Aix les Bains)
- Regis Casset, (président des Ailes du Lac Aiguebelette)
- Jean Marc Arduin (cadre technique FFVL)



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang

